

Renseignements

MAIRIE CENTRALE

1 place de l'Etape
02 38 79 22 22
Mairies de Proximité

CENTRE VILLE

5 place de la République
02 38 81 31 30

OUEST

99 faubourg Madeleine
02 38 72 56 13

NORD

11 rue Charles le Chauve
02 38 43 94 44

EST

1 place Mozart
02 38 68 43 03

SAINT-MARCEAU

57 rue de la Mouillère
02 38 56 54 68

LA SOURCE

4 place Choiseul
02 38 68 44 00



Embellissons
nos Rues

#Orleans     

PLUS D'INFOS SUR
www.orleans.fr

 **Orléans**
Mairie

#Orleans     

PLUS D'INFOS SUR
www.orleans.fr

 **Orléans**
Mairie

Végétaliser les murs : pourquoi pas chez moi ?

Végétaliser sa façade contribue à notre bien-être, donne vie à nos rues et embellit le paysage urbain.

Outre leur palette de couleurs et de formes, les plantes apportent de la biodiversité en ville.

Elles protègent les murs des tags, rafraîchissent et améliorent la qualité de l'air.

Quelques centimètres de terre suffisent pour de nombreuses plantes, telles que les roses trémières ou les oeillets des chartreux.

Jardiner écologique

Dans le cadre de la politique de développement durable de la Mairie d'Orléans, en lien avec la Charte "Zéro pesticide", il est demandé aux volontaires de n'utiliser aucun désherbant ou pesticide sur ces plantations.

Afin d'accompagner cette démarche, il est conseillé de garnir les pieds des grimpantes et d'agrémenter de plantes couvre-sol les espaces en terre nue.

CELA PERMETTRA :

- > de renforcer la qualité esthétique des plantations
- > d'économiser l'eau d'arrosage tout en maintenant l'humidité
- > de protéger des variations thermiques
- > d'éviter les désherbages



Quelle démarche effectuer ?

Vous êtes propriétaire d'une façade ou d'une clôture située sur le territoire de la ville d'Orléans, ou bien vous avez obtenu l'accord de la copropriété.

Adressez-vous à votre Mairie de Proximité qui vous remettra le règlement à approuver et un formulaire de candidature à compléter.

Après étude de la faisabilité technique, et du projet de végétalisation élaboré conjointement entre vous et les services de la Mairie d'Orléans, un accord vous sera adressé par courrier.

Quelle plante choisir ?

Les végétaux les plus adaptés à ces plantations sont les plantes grimpantes. Elles permettent de recouvrir les murs et s'avèrent moins volumineuses qu'un arbre.



Certaines grimpantes - lierre, vigne vierge, hortensia grimpant - ne nécessitent aucun support. Les autres offrent une gamme plus large et permettent des floraisons spectaculaires.

Il est aussi envisageable d'habiller sa façade de plantes érigées, telles que les roses trémières. Dans tous les cas, le choix doit se faire dans une gamme de plantes peu gourmandes en eau, adaptées à l'exposition, prenant en considération l'étalement des époques de floraison et alternant caduques* et persistantes.

On passe à l'action

La Mairie d'Orléans effectue, à sa charge, les travaux de terrassement et l'apport de terre nécessaire. Vous fournissez et assurez la plantation, l'entretien des végétaux ainsi que les supports possibles (câbles ou treillages).

Les jardiniers de la Mairie d'Orléans pourront vous conseiller dans vos choix de végétaux.

*caduque : qui perd ses feuilles à l'automne